

V

UN CODICILE.

En prenant la résolution d'aller à la Martinique et d'y chercher la pauvre folle, René Pont-Joubert ne se dissimulait ni les fatigues ni les dangers de cette expédition.

Il résolut donc de tout préparer, non pas seulement pour une absence, mais en prévision d'un trépass qui le pouvait frapper d'une façon inattendu. Et comme Jude Maloeuvre se récriait à cette idée :

Raisonnons, lui dit Pont-Joubert, la rédaction d'un testament n'a jamais fait mourir personne ; si je reviens, j'en serai quitte pour le déchirer. Des angoisses de tout genre m'obsédèrent si je n'avais pas tout réglé, tout prévu pour rendre paisible le sort de ceux qui me sont chers.

Aucun raisonnement ne put vaincre le vouloir de René qui rédigea son testament.

A l'époque de la majorité de Cyrille, époque qui pouvait permettre l'émancipation de Marie-Ange, M. Pont-Joubert déclarait vouloir que ses enfants fussent mis en possession de ses biens si, depuis plus d'une année, ils étaient restés sans nouvelles de lui ; s'il mourait pendant son voyage, Maloeuvre deviendrait le tuteur des orphelins.

Le choix d'un homme qui lui devait tout, en qualité de protecteur de ses enfants, rassurait complètement la sollicitude du voyageur sur la tendresse dont les orphelins seraient l'objet. Songeant ensuite aux éventualités terribles de la vie, et voulant tout prévoir, même l'excès du malheur, René ajouta un codicile à son testament.

Par ce codicile, si les enfants de Pont-Joubert mouraient à leur tour, Jude Maloeuvre héritait en totalité de la fortune de son ami, s'élevant à la somme de deux millions ; les revenus de la plantation de la Martinique, qui jusqu'alors avaient été affectés à l'entretien de la pauvre folle, seraient employés au soulagement des pauvres de Saint-Pierre. Maloeuvre devrait en outre payer quelques legs. Pont-Joubert laissait une somme de cent mille francs à Lucien Lavergne, soixante mille francs à miss Emily, et une rente de mille écus à Pampy.

Ce fut quatre jours après avoir résolu son départ, que Pont-Joubert appela Jude Maloeuvre dans sa chambre, et lui fit la lecture de son testament et du codicile qui, en cas de morts successives, le faisait héritier de deux millions.

S'il eût regardé Jude en ce moment, le mari d'Ina aurait vu le visage de son ami pâlir jusqu'à la lividité et une sorte de tremblement nerveux agiter tout son corps. Il étonna un cri de stupeur plus que de reconnaissance, et ses yeux s'agrandirent démesurément comme s'il apercevait le fond d'un gouffre.

Pont-Joubert attribua à la surprise que devait causer une générosité semblable l'attitude de Maloeuvre.

— Tu le vois, dit-il, tout est prévu ; si je reviens, tu n'as pas besoin d'être inquiet sur ton avenir et celui de Coelio. Nous habiterons fraternellement ensemble, et tu partageras absolument ma vie ; en cas de mort, je lègue à Coelio cent mille francs, et j'engage mes enfants à ne point se séparer de leur petit camarade. Enfin, si Marie-Ange et Cyrille nous suivaient, Ina et moi, dans la tombe, tu hériterais de toute ma fortune, et je sais qu'elle ne pourrait être placée en de meilleures mains.

Jude avait eu le temps de se remettre de la commotion qu'il venait de ressentir à la fois au cœur et au cerveau. L'éblouissement était passé, le sang reprenait son cours, la voix retrouva son timbre.

— Je considère, lui dit-il, toutes ces précautions comme bien inutiles, mais je n'en reste pas moins profondément reconnaissant de l'affection dont tu me donnes une nouvelle preuve. Avant peu de mois tu seras de nouveau au milieu de nous, consolé par la joie d'avoir retrouvé Ina, ou le cœur pacifié par l'ex-

préance chrétienne, de la rejoindre un jour. Sois tranquille, je chérirai tes enfants autant que j'aime Coelio, et Dieu sait, oui, Dieu seul peut savoir à quel point j'aime mon fils !

Les deux amis ne tardèrent pas à se séparer. Chacun d'eux éprouvait le besoin d'être seul. Pont-Joubert se sentait l'âme envahie par une tristesse, dont les précautions testamentaires qu'il venait de prendre n'étaient point faites pour calmer les angoisses ; Maloeuvre éprouvait le besoin d'envisager avec plus de sang froid les nouvelles perspectives qui s'ouvraient devant lui.

Jude passa dans le cabinet où couchait Coelio avant de rentrer dans son appartement.

Le pauvre infirme dormait paisiblement. Sa jolie tête pâle se renversait sur l'oreiller au milieu des flots de sa chevelure noire, ondulée et brillante ; ses longs cils projetaient une ombre sur ses joues transparentes ; sa bouche, petite et grave, laissait passer un souffle pur.

Sauf l'amaigrissement des joues et cette expression douloureuse, particulière au visage de ceux dont la colonne vertébrale est déviée, c'était vraiment une physionomie charmante, que celle de cet être, dont la souffrance n'altérait point la sérénité, et qui voyait sans envie les autres enfants, beaux, bien portants et pleins de vie, courir et jouer avec l'entraînement de leur âge.

Maloeuvre considérait Coelio avec une attention obstinée ; la tendresse n'adoucissait point à cette heure son regard acéré ; ce qui dominait dans l'expression du visage de Maloeuvre était, à cette heure, une implacable volonté.

— Tu seras riche ! dit-il, riche suivant mon rêve !

Sans doute les pensées de Maloeuvre prirent une teinte plus sombre, car il s'éloigna brusquement du lit de Coelio, comme s'il craignait que le pur regard de l'enfant endormi sondât les mystères de sa pensée.

Sans espérer goûter un seul instant de sommeil, Jude se jeta sur son lit, et le matin l'y surprit assis, le front dans ses mains, songeant, songeant toujours. Et plus Maloeuvre pensait, plus il devenait pâle, et plus le sang se retirait de son cœur.

— Il y a des fatalités, se disait-il, et ce voyage peut avoir pour Pont-Joubert des suites funestes. La folle a quitté la maison de Lamberti dans un accès et a dû fuir vers les solitudes des mornes. Tout voyageur qui ne connaît pas le pays d'une façon complète est un homme perdu. Le pied glisse sur le bord des précipices, et ses appels désespérés restent sans échos dans le désert. Les couvées de serpents se cachent dans l'herbe. Une piqure ! et un venin mortel coule dans les veines empoisonnées. René fait une folie, une folie qu'il peut payer cher. S'il meurt, j'hérite de cent mille francs ! Une misère ! cent mille francs ! j'en possède à peine quatre cent mille ! Est-ce là le but de mon ambition ? me serai-je privé toute ma vie pour atteindre à ce chiffre ridicule en face de mes espérances ? Quoi ! j'aurais renoncé à devenir le mari d'une femme belle, jeune, vers laquelle je me sentais attiré, qui m'aurait donné des enfants robustes ; j'aurais épousé une créature laide et difforme, et je verrais sans fin souffrir le fils qu'elle m'a légué, pour recueillir si peu en échange ! Mon rêve était de devenir un des princes de la finance, de manier des millions à mon tour, de réaliser avec Moïse Moïsein, de tenir dans mes mains la fortune des États de l'Europe, de sillonner la France de lignes de chemin de fer, de diriger l'opinion publique en achetant des journaux, et de monter un jour à la tribune pour y défendre les intérêts du pays, ou tout au moins pour y affirmer ma personnalité. Et rien ! rien de tout cela ne se réaliserait ! quand même René ne reviendrait jamais de voyage.

Jude essuya la sueur froide qui mouillait son front.

— Les enfants restent, dit-il, les enfants dont je deviendrai le tuteur. Lourde charge, en somme. Qui m'affirme que Cyrille, si bouillant, si emporté, ne garde pas en germe le mal qui frappa son aïeul et dont sans doute sa mère est morte. Si la folie...

Maloeuvre n'acheva pas sa pensée.

— C'est moi qui deviens fou ! murmura-t-il. C'est possible, cependant, on affirme que cela est vrai. Pauvre Cyrille ! je consulterai le docteur Deforges, un spécialiste. Il faudra sans